

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>2545/2018</b>	<b>Objet</b> : Convention de mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur la commune.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-huit, le 2 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 septembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

**Présents** : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Bernard KAMMERER donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Alain BOUKRIS, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Magali OLIVE donne pouvoir à Danielle METRAL, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI.

**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que la commune de Marolles en Brie est très attachée à garantir la sécurité et la tranquillité publiques ;

**Considérant** que le dispositif de verbalisation électronique présente trois avantages essentiels : simplicité, rapidité et équité de la procédure grâce à l'enregistrement automatique de l'infraction, avec envoi direct à l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions), sans intermédiaire ;

**Considérant** le projet de convention avec l'ANTAI pour la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur la commune ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A la majorité, 21 voix pour, 1 voix contre (Martine HARBULOT), 3 abstentions (Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS) :**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention avec l'ANTAI pour la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur la commune, ci annexée ;

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 2 octobre 2018

  
 Sylvie GERINTE  
 Maire de Marolles-en-Brie